



REST'O COLLEGE 2020-2021

MODE D'EMPLOI

Les collégiens susceptibles de manger au restaurant scolaire doivent disposer d'un tarif Rest'O collège.
Le mode de calcul de ce tarif est consultable sur le site www.valdoise.fr.

1 QUELLES DEMARCHES POUR CONNAITRE LE TARIF ?

- **Par internet :**

Vous munir de :

- L'attestation CAF
- L'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018
- Le livret de famille

- Aller sur le site www.valdoise.fr rubrique : Rest'O Collège et procéder à l'inscription avec ces documents,
- Attendre la notification du tarif envoyée par courriel sur votre boîte mail. Et la transmettre au collège.

Le tarif le plus élevé sera appliqué si la demande Rest'O collège n'est pas faite

2 QUELLE EST LA PERIODE D'INSCRIPTION ?

Pour l'année scolaire 2020/2021, le site sera ouvert courant juin.

3 COMMENT S'INSCRIRE A LA CANTINE ?

Le calcul du tarif Rest'O Collège ne vaut pas inscription à la demi-pension.

L'inscription à la demi-pension s'effectue à la rentrée scolaire à l'aide du formulaire qui vous sera fourni en y joignant notamment la notification rest'O Collège.

Pour les familles ne souhaitant pas communiquer de documents, **l'inscription se fait au tarif de 5,05 € auprès du collège directement.**

COMMENT OBTENIR UNE INFORMATION SUR REST'O COLLEGE ?

A tout moment :

- Sur le site du Conseil Départemental : www.valdoise.fr,
- Ou par courriel sur restocollege@valdoise.fr

En contactant le service intendance du collège :

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (fermé le mercredi)

Par téléphone au 01 34 68 92 90

Par email : int.0951354f@ac-versailles.fr